

DÉCÈS DE M. PHILIPPE ROY

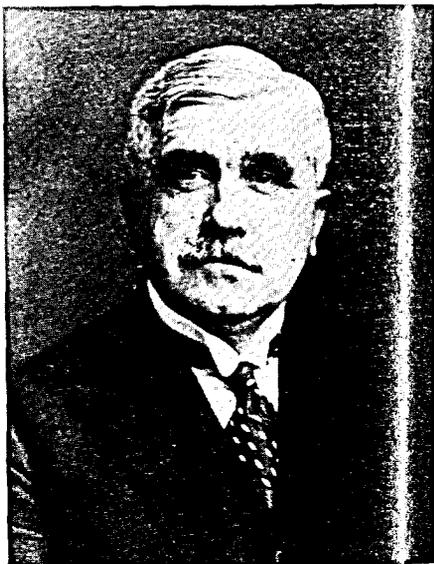
Le premier ministre a fait le 10 décembre la déclaration suivante en apprenant la mort de l'honorable Philippe Roy:

Mes collègues et moi avons appris avec le plus profond regret la mort de M. Roy. Nous voulons exprimer à M^{me} Roy et aux autres membres de sa famille nos sincères condoléances.

M. Roy servit le Canada avec distinction pendant de nombreuses années, tant au pays qu'à l'étranger. Il fit partie du Sénat canadien jusqu'à 1911 et représenta le Canada à Paris durant vingt-sept ans, d'abord à titre de commissaire général, puis en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. En témoignage de l'estime qu'on avait pour lui en France, il fut fait citoyen d'honneur de la ville de Paris.

M. Roy a également représenté plusieurs fois le Canada aux réunions de l'Assemblée et du Conseil de la Société des Nations.

En reconnaissance de ses services éminents, M. Roy fut nommé, en 1926, membre du Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada.



M. PHILIPPE ROY

M. W.-F.-A. TURGEON ET M. S. D. PIERCE ASSUMENT DE NOUVEAUX POSTES

Le cabinet du premier ministre a fait connaître le 29 décembre un décret du Conseil constituant une Commission royale d'enquête sur les transports. M. W.-F.-A. Turgeon, tout en conservant son poste de haut commissaire du Canada en Irlande, quittera provisoirement Dublin pour remplir à Ottawa les fonctions de président de la Commission.

Le même jour, le cabinet du Premier ministre a fait également savoir que M. S. D. Pierce, ambassadeur du Canada au Mexique, serait détaché du ministère des Affaires extérieures au ministère du Commerce où il assumera, le 1er février, le poste de sous-ministre associé.

L'approvisionnement des armées relève du ministère du Commerce qui doit forcément se tenir à cette fin en relations étroites avec l'industrie canadienne et les services de fournitures du Gouvernement des États-Unis. M. Pierce dirigera l'activité du ministère du Commerce dans ce domaine.

Le
le Can
mesure
Niagar
dérivat
termes
par les
dérivat
fermée
dans la
réce
instanc
de pare
L'
entrera
des Éta
et la dé

J'a
octobre
Niagar
que les
du Gou
au suje
Co
en Onta
gement
nement
autoris

de
ain
me
côt

pa
à l
hy
Ce
seront

me
ext

Janvier